



# MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT : BILAN ET PERSPECTIVES 2016 - 2020



*Février 2019*

# PLAN

---

## Introduction

### 1. Méthodologie

### 2. Contexte

### 3. Cadres d'intervention du MFFE

### 4. Principales réalisations

### 5. Synthèse des programmes et projets du MFFE

### 6. Défis persistants

### 7. Perspectives

## Conclusion

---

# INTRODUCTION

# Introduction (1/3)



- ❑ 10 juillet 2018 : Remaniement ministériel et changement de dénomination avec un nouveau ministère dénommé Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- ❑ Une volonté affirmée par le nouveau ministre de réorganiser son département ministériel afin de :
  - ✓ Assurer une meilleure coordination et visibilité des interventions dans les 3 domaines couverts (Promotion de la Femme et du Genre, Protection de l'Enfant et Promotion et consolidation de la famille) ;
  - ✓ Doter son ministère d'un plan stratégique structuré, pertinent et efficace.

# Introduction (2/3)

---

□ Dans ce cadre, le Cabinet SECOD a été sollicité par le MFFE pour :

- ✓ Réaliser un état des lieux des réalisations, des défis et des résultats du MFFE en lien avec l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère et du Plan National de Développement 2016 – 2020 ;

# Introduction (3/3)

- ✓ Etablir une matrice des programmes / projets et le bilan de leurs interventions dans l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion et développement de la femme, la famille et l'enfant ;
- ✓ Dégager les principales perspectives organisationnelles et opérationnelles du MFFE pour l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère et du Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020.

# I-MÉTHODOLOGIE



# 1.1 Approche (1/3)

**1. Analyse documentaire ~**  
PND 2016-2020 ~ Bilans des  
PTG 2016, 2017 et 2018 ~ PTA  
2016, 2017 et 2018 ~ fiches  
projets ~ Politiques sectorielles  
Genre, Famille, Enfants ~  
Rapports spécifiques d'Audit  
Genre, de suivi des  
engagements internationaux





# 1.1 Approche (2/3)

**2. Mise en place d'un groupe de travail ~ au sein du MFFE ~ interaction périodiquement avec l'équipe de Consultants.**



# 1.1 Approche (3/3)

## ❑ 04 réunions du groupe de travail :

- ✓ Séance 1 : Etat des lieux des réalisations, des défis et des résultats du MFFE en lien avec l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère ;
- ✓ Séance 2 : Matrice des partenaires clés du MFFE ~ bilan des interventions ~ projets;
- ✓ Séance 3 : Principales perspectives organisationnelles et opérationnelles du MFFE;
- ✓ Séance 4 : Préparation des Tdrs de l'atelier de réflexion stratégique.

# 1.2 Livrables attendus (1/2)

- ❑ **Etat des lieux des réalisations, des défis et des résultats du MFFE sur la période 2016 – 2018 :**
  - ✓ 01 matrice d'actions prioritaires du MFFE issues du PND **2016-2018** ;
  - ✓ 01 matrice d'état des lieux des résultats à ce jour au regard du PND 2016-2020;
  - ✓ 04 matrices d'état des lieux des résultats au regard des objectifs des politiques sectorielles : (i) Femmes et Genre, (ii) Famille, (iii) Protection de l'Enfant et VBG.



# 1.2 Livrables attendus (2/2)

## ❑ Matrices des programmes et projets

## ❑ Perspectives :

- ✓ Perspectives organisationnelles 2018-2020;
- ✓ Perspectives opérationnelles 2018-2020.



# II- CONTEXTE



# 2.1 Caractéristiques sociodémographiques

□ Côte d'Ivoire : **22 671 331** habitants ~

- Près de la moitié de ces habitants sont des femmes : 48,2% de femmes et 51,8% d'hommes ~ selon le RGPH 14 ;
- Population très jeune : 40% des moins de 5 ans ~ 41,8% d'enfants de 0 à 14 ans ~ 35,5% de jeunes 15 et 34 ans ;
- Taux de croissance annuel 1998-2014 : 2,6% ;
- Population plus urbaine (50,3 %) que rurale (49,7%).

## 2.2 Contexte de développement (1/2)

---

- ❑ Depuis avril 2011 : Paix retrouvée, amélioration de la cohésion sociale, relance de la croissance et du développement.
- ❑ Performance remarquable de l'économie ivoirienne : 9,4% de Taux de croissance sur la période 2012-2015.
- ❑ Côte d'Ivoire : 1<sup>ère</sup> économie de l'UEMOA.

## 2.2 Contexte de développement (2/2)

En dépit de la forte croissance économique,

❑ le Développement Humain reste faible :

✓ Un IDH de 0,492 pour un rang de 170<sup>ème</sup> sur 188 pays dans le monde en 2018;

❑ Une pauvreté persistant, malgré une légère régression (46,3% en 2015 contre 48,9% en 2008) ;

✓ plus accentuée en milieu rural (56,8%) qu'en milieu urbain (35,9%) ;

✓ Plus féminine (47,4%) que masculine (45,5%).



## 2.3 En matière spécifique de Genre (1/6)

---

- ❑ La Côte d'Ivoire est classée :
  - ✓ 43ème sur 52 pays en Afrique ~ Indice d'égalité de Genre de la BAD 2015 ;
  - ✓ 136ème sur 144 dans le monde ~ World Economic Forum 2015 ;
- ❑ Ces classements régionaux et mondiaux dénotent de la persistance des inégalités de Genre dans le pays en défaveur des femmes.

## 2.3 En matière spécifique de Genre (2/6)

En effet, ...

- ❑ Le pays compte : 63% des femmes analphabètes au sein de la population féminine contre 49% d'hommes au sein de la population masculine ~ RGPH 2014;
- ❑ Un nombre important de filles échappent à l'éducation formelle :
  - ✓ Au primaire, 9 filles sont scolarisées pour 10 garçons ;
  - ✓ Seulement 14% des filles accèdent à l'enseignement secondaire contre 30% de garçons ;
  - ✓ 34,1% des filles abandonnent prématurément leur scolarité (contre 28,4% de garçons)

## 2.3 En matière spécifique de Genre (3/6)

### □ En matière de santé :

- ✓ Taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés dans le monde ~ 614 décès pour 100.000 naissances vivantes ;

### □ En matière de Gouvernance :

- ✓ 9,2% de femmes au Parlement ;
- ✓ 12,1% de femmes au Sénat ;
- ✓ 19,44% de femmes Ministres.

## 2.3 En matière spécifique de Genre (4/6)

---

### □ Sur le marché du travail :

- ✓ 64% de participation des femmes sur le marché du travail principalement dans le secteur informel ~ Banque Mondiale 2017;
- ✓ 26,4% de femmes dans un emploi formel contre 52% d'hommes ;
- ✓ 31% de femmes dans la fonction publique.

## 2.3 En matière spécifique de Genre (5/6)

Pourtant, ....

- ❑ La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux en matière de Genre :
  - ✓ Beijing 1995 ~ CEDEF, etc.;
- ❑ Le dispositif légal national est plus en plus sensible au Genre :
  - ✓ Constitution de novembre 2016 prônant la parité hommes-femmes sur le marché du travail et plus sensible au Genre ;
  - ✓ Domestication des normes régionales et internationales pour adapter son dispositif légal à ses engagements internationaux.

## 2.3 En matière spécifique de Genre (6/6)

---

- ❑ Le pays affiche une volonté politique à corriger ses indicateurs en matière de Genre comme indiquer dans :
  - ✓ Le PND 2016-2020;
  - ✓ la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre (PNEEG) 2009.

## 2.4 En matière de promotion de la famille (1/2)



- Difficultés des familles à remplir leurs rôles d'éducation et de socialisation.
- Désocialisation de l'individu du fait de la pauvreté et faute de repères sociaux.
- Avec pour conséquence : violences domestiques et conjugales, délinquance juvénile, enfants en rupture sociale (familiale et enfants en conflit avec la Loi), etc.

## 2.4 En matière de promotion de la famille (2/2)



- ❑ Au regard de ce contexte, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre la famille au cœur de ses politiques et programmes de développement.
- ❑ La politique Nationale de la Famille (PNF) devant circonscrire cette vision connaît un retard dans son adoption depuis son élaboration en 2015 et sa révision en 2016.



## 2.5 En matière de protection de l'enfant (1/3)

- ❑ Ratification des principaux accords et traités internationaux relatifs à l'éducation et à la protection de l'enfant :
  - ✓ Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989);
  - ✓ Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (1990);
  - ✓ Agenda 2063 de l'Union Africaine.

## 2.5 En matière de protection de l'enfant (2/3)

### □ Malgré ces ratifications, ...

- ✓ Prise en charge physique, cognitive, sociale et émotionnelle de l'enfant de 0 à 8 ans limitée :
  - Taux de mortalité infanto-juvénile : 96 pour 1000 naissances vivantes (2016);
  - Taux de préscolarisation en dessous de 15% (2016)
  - Taux de malnutrition chronique : 21,6% chez les enfants de moins de 5 ans (2016);
  - Malnutrition aigüe globale : 6% chez les enfants de moins de 5 ans (2016);

## 2.5 En matière de protection de l'enfant (3/3)

- ✓ Existence de multiples formes de violence à l'égard des enfants au niveau national :
  - Nombreux cas d'exclusion ;
  - Persistance des excisions ;
  - Cas de violences telles que la négligence, la maltraitance, les abus sexuels et l'exploitation ;
  - Malnutrition aigüe globale : 6% chez les enfants de moins de 5 ans ;
  - Modes répressifs impliquant des châtements corporels dans l'éducation ;
  - Violences sexuelles dans les foyers, les écoles et la communauté ciblant les très jeunes filles et jeunes garçons ;
  - Traite et exploitation des enfants dans les pires formes de travail.

# III- CADRES D'INTERVENTION DU MFFE



## 3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (1/5)



- ❑ **Cadre de référence de l'action publique** ~  
Administration ~ Partenaires au développement ~  
Secteur privé.
- ❑ **Vision ~ Réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.**

# 3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (2/5)



## ❑ 05 Principaux piliers :

- Qualité des institutions et de la bonne gouvernance;
- Disponibilité et capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère ;
- Changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence ;
- Développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité ;
- Insertion avantageuses dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux.

## ❑ 05 Axes Stratégiques (AS) :

- AS 1 ~ Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ;
- AS 2 ~ Accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- AS 3 ~ Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ;
- AS 4 ~ Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;
- AS 5 ~ Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

# 3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (4/5)



## □ AS couverts par le MFFE :

- AS 1 ~ Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance :
  - Impact 1 ~ L'Etat de droit soit renforcé ;
  - Impact 2 ~ Les populations vivent dans un environnement où les disparités régionales sont réduites et **la gouvernance soient améliorées.**



# 3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (5/5)



**AS 2 ~ Accélération du développement du capital humain et du bien-être social :**

- **Impact 1 ~ Les populations disposent de qualifications et de compétences pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire ;**
- **Impact 2 ~ Les femmes et les hommes y compris les jeunes et les personnes handicapés ont accès à un emploi productif, décent et durable ;**
- **Impact 3 ~ L'état de santé des populations soit amélioré ;**
- **Impact 4 ~ Les populations de toutes les couches sociales bénéficient de conditions de vie adaptées.**

## 3.2 Politiques sectorielles du MFFE (1/4)

### ❑ En matière de promotion du Genre :

- ✓ Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre (2009) ;
  - But : Créer un environnement national favorable a la prise en compte du Genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée en vue d'un développement durable profitable chaque à habitant (e) de la CI
- ✓ Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2012 – 2015;
  - But : Coordination et harmonisation des différentes approches de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre en particulier les violences sexuelles en Côte d'Ivoire

## 3.2 Politiques sectorielles du MFFE (2/4)

### ❑ En Matière de promotion de la famille :

- ✓ Politique Nationale de la Famille (en cours de validation)
  - Objectif : Créer un cadre d'assistance, de protection et de promotion de la famille, en vue de lui octroyer les moyens pour assurer sa mission de moteur de développement de la Côte d'Ivoire.

## 3.2 Politiques sectorielles du MFFE (3/4)

### ❑ En matière de développement et de protection de l'Enfant :

- ✓ Politique Nationale de Protection de l'Enfant 2012 – 2015 ;
  - But : Renforcer le système national de protection de l'enfant, entendu comme l'ensemble des dispositifs juridiques, réglementaires et administratifs de prévention et de réponse à la violence qui affecte les enfants.
- ✓ Politique Nationale de Développement Intégrée du Jeune Enfant (DIJE);
  - But : Promouvoir le développement intégral de l'enfant de 0 à 8 ans afin de lui assurer un plein épanouissement dans la vie.

## 3.3 Priorités gouvernementales (1/1)

### ❑ 05 Priorités gouvernementales :

- AS 1 ~ Renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance
- AS 2 ~ Transformation de l'économie
- AS 3 ~ Amélioration des conditions de vie
- AS 4 ~ Promotion de la jeunesse et de la femme
- AS 5 ~ Emergence d'un Ivoirien Nouveau

## 3.4 Principales missions du MFFE (1/1)



1. Promouvoir le Genre en tant qu'instrument de développement.
2. Assurer l'autonomisation des Femmes et la valorisation des Compétences féminines.
3. Favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la famille.
4. Protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

# IV- PRINCIPALES REALISATIONS AU REGARD DU PND



## 4.1 Au niveau de AS 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance



## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (1/8)

- Dans le cadre du **renforcement de l'état de droit**, plusieurs actions ont contribué à l'instauration d'un climat de confiance et de paix au sein des populations.
- Cela à travers la contribution au renforcement des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits et crises permettant aux communautés d'avoir recours à des mécanismes opérationnels de règlement pacifique des conflits.
- Les actions suivantes ont été réalisées :

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (2/8)

- Elaboration en 2017 du Plan d'Action National actualisé de mise en œuvre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ; **(en cours)** genre
- Réhabilitation **(en cours depuis 2016)** du Centre Educatif de Zone 4C destiné à la prise en charge des enfants en conflit avec leur famille ;
- Appui en matériel de réinsertion socio-professionnelle des ex-délinquants et en vivres et non vivres à 13 ONG intervenant dans la prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- Mise en place d'un cadre d'échanges permanent avec les responsables de quartiers et sous-quartiers, les leaders communautaires et religieux ;

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (3/8)

- 423 enfants en situation de rue identifiés;
- Prise en charge psychosociale de 40 enfants en conflit avec la loi (dits microbes) et réinsertion de 98 enfants en conflit avec la loi;
- 765 enfants resocialisés en collaboration avec la Cellule de Coordination, du Suivi et de la Réinsertion (CCSR) ;
- 726 parents de la Commune d'Abobo sensibilisés à la recherche de solutions durables et à la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (4/8)

- Pour contribuer à **l'amélioration de la gouvernance et permettre aux populations de vivre dans un environnement où les disparités régionales sont réduites** les interventions du MFFE ont porté sur :
  - La promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques ; et
  - L'amélioration de la performance du système statistique des actions en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant.

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (5/8)

### **Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques :**

- Existence depuis 2016 d'un projet d'arrêté portant mise en place du Comité interministériel de pilotage du processus de Budgétisation Sensible au Genre comprenant trois (3) ministères (Ministères en charge du Budget, du Plan et de l'économie et finances);
- Elaboration en 2018 d'un Projet d'arrêté portant désignation des membres du comité interministériel de pilotage du processus de Budgétisation sensible au Genre (en attente de signature);

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (6/8)

### **Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques (suite):**

- Trois (3) Audits Genre, réalisé en 2016, sur le degré de prise en compte du genre dans 03 ministères techniques ~ perspective de l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre ;
- Mise en place en 2017 d'un Cadre de Concertation Conjoint sur le Genre pour une réponse nationale coordonnée et efficace aux priorités nationales définies par le Gouvernement en matière de genre;
- Élaboration et adoption par le gouvernement en 2016 d'un projet de loi sur la représentation des femmes dans les assemblées élues et aux postes décisionnels;

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (7/8)

### **Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques (suite et fin)**

→ Elaboration des rapports nationaux de suivi 2016 – 2017 des engagements internationaux et régionaux pris par la Côte d'Ivoire en matière de Genre et Equité (CEDEF, protocole de Maputo, Déclaration des chefs d'état de l'UA).

## 4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (8/8)

### **Amélioration de la performance du système statistique des actions en matière ~~en matière~~ de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant:**

- Existence d'un système Intégré de Gestion des Données sur la Protection de l'Enfant et de la Femme (SIGDPEF) depuis 2017 ;
- Enquête VACS/EEVE en 2018 (Enquêtes sur les Violences faites aux Enfants en Côte d'Ivoire) : 75 enquêteurs formés, mise en place du comité de pilotage et du comité de suivi de l'enquête, Révision questionnaire de l'étude ;
- Etat des lieux de la situation des enfants en mobilité en 2017, en prélude à l'élaboration de la stratégie de prise en charge des enfants et adolescents.



## **4.2 Au niveau de AS 2 : Accélération du développement du capital humain et du bien-être social**

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (1/24)

- ❑ Les actions du MFFE ont contribué à :
  - Améliorer les qualifications et les compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents ;
  - Accès des populations notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapés à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants ;
  - Améliorer l'état de santé des populations ;
  - Favoriser les conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (2/24)

### **Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents:**

- Accroissement, entre XX et 2016, de 13,8% des infrastructures d'accueil des enfants passant de 159 à 181 Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) ;
- Réhabilitation des CPPE des 220 logements et de Port-Bouët- Vridi ;
- Evaluation de 25 structures privées de la petite enfance agréées dans les régions du Sud-Comoé et dans le district autonome d'Abidjan en vue de leur habilitation ;
- Formation de 100 animateurs du secteur privé de protection de la petite enfance en pratiques éducatives ;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (3/24)

### **Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite) :**

- Renforcement des capacités de 35 encadreurs des structures privées de la petite enfance ;
- Encadrement de 15 340 enfants dont 10 869 dans les CPPE et 4 215 dans les CACE ;
- Organisation de 02 Commémorations annuelles de la Journée Internationale de la Famille (JIFA) en vue de sensibilisation la population, les leaders et les décideurs sur les problématiques de la Famille dans le but de faire de la Famille un outil stratégique de développement ;
- Organisation de 03 « Rendez-vous de la famille » à Abidjan (2015-2016), Bouaké (2016) et Séguéla (2017) autour des thématiques de promotion de la famille;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (4/24)

### **Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite):**

- Elaboration de la Politique Nationale de la Famille (en cours de validation);
- Elaboration en 2017 d'un Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (en cours de finalisation);
- Renforcement des capacités de 10 formateurs et de 50 parents en conseil conjugal, au budget familial en prélude à l'élaboration du programme d'éducation parentale;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (5/24)

### **Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite et fin):**

- Renforcement des capacités techniques de 65 chefs des complexes socio-éducatifs et des centres sociaux du MFPE dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision de la famille traduite dans la Politique Nationale de la Famille dans leurs missions;
- Formation de 450 candidats aux compétences de vie familiale ;
- Organisation de 02 concours annuels en 2016 et 2017 de la famille modèle pour la promotion des valeurs familiales avec la sélection de cinq familles classées par ordre de mérite.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (6/24)

### **Accès des populations à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants :**

- Redynamisation du Parlement des Enfants à travers l'organisation en 2015 d'élections locales et régionales de renouvellement des instances du Parlement des enfants dans 30 régions administratives ;
- Mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et des Jeunes Filles traduite par :
  - La signature en 2016 des protocoles d'Accord lié à la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Permanente de Suivi de l'Accord de coopération en matière de lutte contre la Traite Transfrontalière des enfants entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et avec le Ghana ;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (7/24)

### **Accès des populations à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants (suite et fin) :**

- Mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et des Jeunes Filles traduite par :
  - Renforcement des capacités des décideurs et acteurs de la lutte contre la traite des Personnes et des Jeunes filles : 25 parlementaires formés sur le projet de loi relatif à la lutte contre la traite des personnes, 30 agents du Médiateur de la République formés sur les droits de l'Enfant et de 25 FDS sur les techniques de contrôle des actes de traite des personnes ;
  - Prise en charge directe de 1 129 enfants victimes de violences au niveau des différentes régions du pays et de 329 enfants victimes de trafic, traite, exploitation sexuelle, pire forme de travail.



## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (8/24)

### **Amélioration de l'état de santé des populations notamment la prise en charge des femmes et des OEV:**

- Renforcement des capacités techniques de 75 travailleurs sociaux en suivi de la détection précoce et la prise en charge des déficiences moyennes et légères (Abidjan, Bouna...);
- Appui en vivres au profit de 21 Centres sociaux, 02 ONG, 01 pouponnière et 210 Ménages d'OEV;
- 239 travailleurs sociaux formés sur les soins et soutien aux OEV et leurs familles, sur les AVEC;
- 120 acteurs issus de 20 plateformes de prise en charge des OEV et leur famille formés en soins et soutien épargne (AVEC);

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (9/24)

### **Amélioration de l'état de santé des populations notamment la prise en charge des femmes et des OEV (suite et fin) :**

→ OEV actifs pris en charge par les Centres sociaux dans le cadre de l'appropriation :

- 55 391 Orphelins en besoins de services d'alimentation et de nutrition pris en charge au niveau des Centres sociaux;
- 1 367 enfants souffrant de malnutrition modérée pris en charge dans les centres sociaux;
- Pris en charge de 1 536 enfants de 0 à 5 ans dans les centres sociaux du MFPE;
- Installation de 49 AVEC, coaching des AVEC mis en place avec 279 ménages et 1 117 OEV touchés.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (10/24)

---

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers :**

- Appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille ;
- L'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (11/24)

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille :**

- Appui aux services des Institutions de Formations et d'Education Féminines (IFEFF) dans les 10 pôles de développement:
- Acquisition de trois (03) nouvelles IFEFF : (Localités ?????) ;
  - Réhabilitations de 5 IFEFF : Grand-Lahou, Boundiali et Soubré (achevé); Issia et Adiaké (réhabilitations en cours);
  - Equipement en matériel roulant de 9 IFEFF : Boundiali, Bondoukou, Man, San Pedro M'Bahiakro, Prikro, Odienné, Agboville commune, Bouaké – Koko.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (12/24)

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille :**

- Appui aux services des Institutions de Formations et d'Education Féminines (IFEFF) dans les 10 pôles de développement:
  - Ouverture de Maisons Digitales dans 6 IFEFF en collaboration avec la Fondation Orange, en vue de l'amélioration des capacités d'insertion économique et sociale de 600 femmes en éducation financière, TIC et alphabétisation : Aboisso, Bonoua, Bingerville, Port-Bouët, Treichville et Toumodi ;
  - Renforcement des capacités techniques de 25 IFEFF en éducation financière.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (13/24)

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite):**

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
  - Elaboration du document de Stratégie Nationale d'Autonomisation de la femme (en cours);
  - Formulation d'un programme d'autonomisation des femmes de Côte d'Ivoire en 2017;
  - Signature de conventions de collaboration avec sept (07) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en 2016 et 2017 afin de soutenir et pérenniser les activités menées par les femmes par le biais du Fonds Femmes et Développement ;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (14/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite)** :

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
  - 1.182 jeunes filles sensibilisées à l'entreprenariat et 400 jeunes filles formées sur la valorisation des compétences dans le cadre du COCOFCI, pour mieux s'intégrer dans une société de plus en plus concurrentielle ;
  - Financement de 1.676 femmes travaillant dans 22 secteurs d'activités à Abidjan sous forme de prêts d'un montant total de 267.245.000 FCFA en vue du développement de micro entreprises.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (15/24)

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite):**

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural
  - Renforcement des capacités de 26 groupements féminins œuvrant dans la transformation agricole (Ex. du karité) ;
  - Appui à l'identification de 5 femmes modèles à Bouaké, Abidjan, Man et Korhogo ;
  - Equipement des groupements féminins en matériels et outillages agropastoraux pour la création et/ou le renforcement d'AGR (Coopératives agricoles, 01 fédération, moulins et broyeuses aux femmes de Missasso et Koulousson (Tengrela).



## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (16/24)

### **Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite et fin):**

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
  - 230 femmes cadres formées aux compétences managériales ~1 419 femmes formées en leadership ~449 femmes et jeunes non scolarisées et déscolarisées alphabétisés-es ~ 11 354 femmes des groupements encadrées ~ 3 677 femmes touchées par les activités des enseignantes d'Education Permanente et 9 et hors IFEF ~ 50 responsables de coopératives formées sur les opportunités de financement ~ création d'association à vocation d'épargne et de crédit (AVEC).

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (17/24)

**Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation:**

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant:
  - Elaboration des textes et documents relatifs à la protection de l'enfant :
    - Avant-projet de loi portant modification de la loi sur l'adoption (en attente d'adoption);
    - Projet de décret portant création de l'autorité centrale (en attente d'adoption);
    - Documents cadres relatifs au dispositif opérationnel des familles d'accueil;
    - Projet de décret au profit des familles d'accueil;
    - Document cadre du Services de Protection Spécialisées (SPS) (en attente de validation);

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (18/24)

**Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite) :**

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):
  - Réhabilitation / Construction des structures spécialisées de protection des enfants ~ pouponnières de Dabou et Adjamé - 220 logts (réhabilitation) ~ 05 Complexes Socio-Educatifs (Koumassi, Adjamé, Cocody Nord, Port Bouet et Dabakala) (processus de réhabilitation / construction en cours)

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (19/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite)**:

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):

- Distribution des kits récréatifs pour les enfants dans 54 villages ~ équipement de 07 Spécialisées de protection de l'enfant en 10 motos ~ 03 véhicules au mécanismes régionaux de coordination de protection de l'enfant dans les localités de Bouaké, Man et San-Pédro) ~ 35 motos pour les complexes socio-éducatifs et associations ~ salle d'écoute de la ligne 116 (destinée à dénoncer les cas de violation des droits des enfants) équipé en logiciel LISA, en ordinateurs fixes et combinés de téléphone avec casques ;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (20/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite) :**

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite) :

- Mise en place et fonctionnement de 06 plateformes (sur 16 redynamisées) : San Pedro, Tonkpi, Kabadougou, Gbêkê, Pôro et Gontougo ;
- Appui au fonctionnement de 10 plateformes de protection de l'enfant à San Pedro, Méagui, Man, Touba, Odienné, Sakassou, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et Bouna ;
- Installation de 412 mécanismes communautaires de protection de l'enfant dans les régions Gontougo, Boukani, Pôro, Gbêkê, Tonkpi, Kabadougou;

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (21/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite)**:

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):
  - Renforcement des capacités techniques de 355 travailleurs et acteurs sociaux (Préfets, Directeurs Régionaux, travailleurs sociaux du MFPE et MJDH, Magistrats) en matière d'animation communautaire dans les régions du Loh Djiboua, du Gôh et de l'Agnéby Tiassa, et les départements de Bouaké, Bondoukou et San-Pédro ; et de 65 chefs des complexes socio-éducatifs et des centres sociaux du MFFE

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (22/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite et fin)** :

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite et fin):

- Elaboration des outils pédagogiques de l'animation communautaire et mise en œuvre des actions d'animations communautaires au profit des populations : 57 600 personnes dont environ 5800 enfants de 96 localités des régions Gontougo, Bounkani, Pôro, Gbêkê, Tonkpi, Kabadougou et dans les localités spécifiques de San-Pédro, Man, Odienné, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et Bouna sur l'amélioration de la protection de l'enfant suivies de la mise en place de mécanismes communautaires de protection.

## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (23/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre:**

- Mise en place des organes nationaux de lutte contre la violence basée sur le genre :
  - Arrêté portant organisation et fonctionnement du Programme National de lutte contre les VBG en 2018 ;
  - Existence d'un Arrêté portant création, organisation et fonctionnement des Plateformes de lutte de VBG depuis 2018 ;
  - Mise en place du programme de lutte contre les fistules obstétricales et organisation du lancement officiel;
- Réhabilitation du centre PAVVIOS d'Attécoubé (en cours)



## 4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (24/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre**

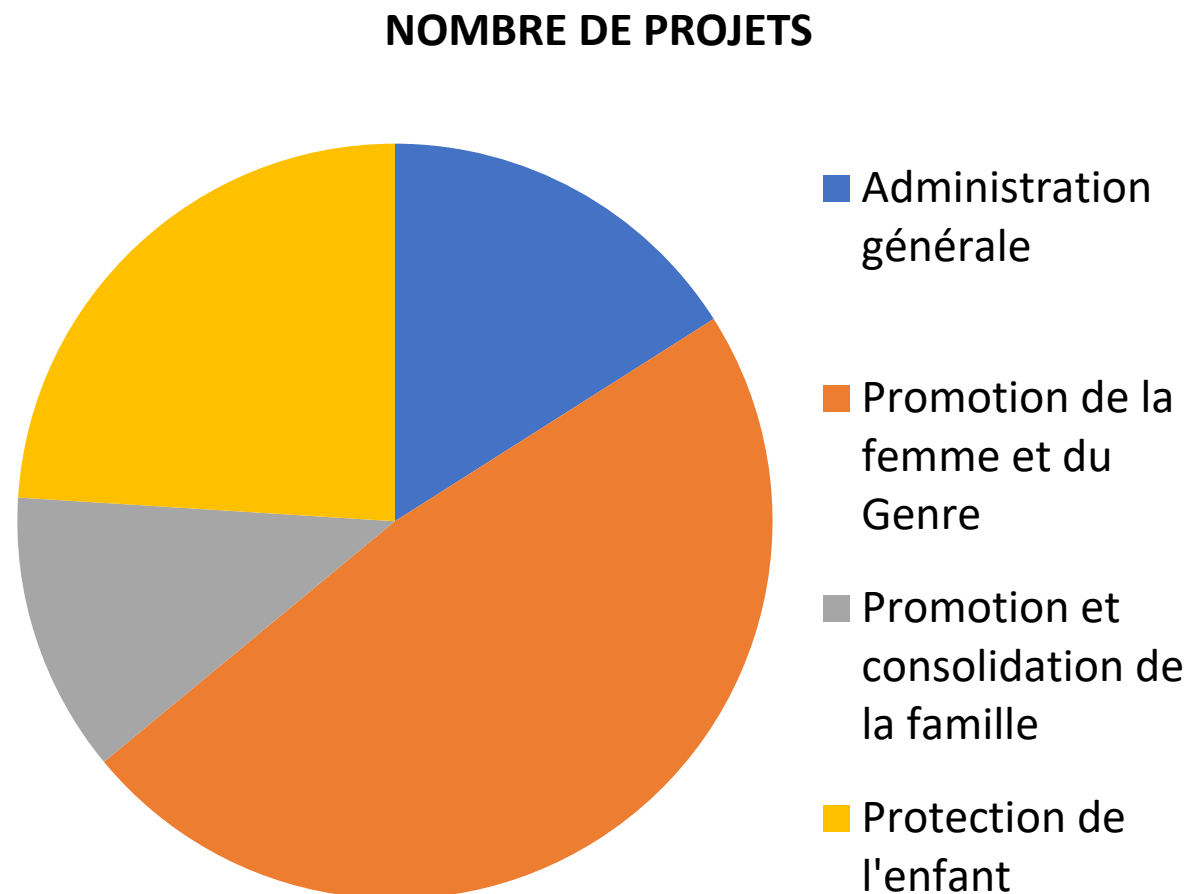
- Renforcement des capacités techniques des agents de l'administration et des leaders d'opinion : comités de paix et de veille, espaces amis des femmes pour la paix sur les Violences Basées sur le Genre à Bouna, Bondoukou, Man, Duékoué et Divo
- Prise en charge holistique des Violences Basées sur le Genre, avec implications d'acteurs ministériels et non gouvernementaux, assurée par 55 plateformes VBG installées dans plusieurs régions : Dans ce cadre, 14 auteurs des cas de viols condamnés.

# V- SYNTHÈSE DES PROGRAMMES ET PROJETS DU MFFE



# 5.1 Portefeuille projets du MFFE

Domaines d'intervention	Nombre de projets	%
Administration générale	4	16
Promotion de la femme et du Genre	12	48
Promotion et consolidation de la famille	3	12
Protection de l'enfant	6	24
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100</b>



## 5.2 Etat de mise en œuvre des projets MFFE

### □ Analyse de la matrice des projets / programmes :

- **56% ~ (14 projet sur 25 projets) ~ en cours de mise en œuvre ;**
  - ~ dont **06** n'ayant pas encore bouclé leur financement ;
  - ~ **4** projets concernent des réhabilitations ;
- **3 projets en cours de finalisation finalisés ;**

## 5.3 Principaux constats (1/2)

- Insuffisance de cadre de concertation / coordination des projets / programmes.
- Positionnement des Projets/Programmes (ils n'apparaissent ni dans l'organigramme, ni dans le décret portant organisation du MFFE).
- Intégration du Programme de resocialisation dans la liste des projets/programmes, et implication dans toutes les activités du MFFE.
- Insuffisance de ressources financières.

## 5.3 Principaux constats (2/2)

- Visibilité insuffisante des interventions des projets /programmes.
- Aucun PTF n'intervient dans le domaine de la promotion et la consolidation de la famille.
- Existence de projets à faible impact : émiettement, doublons, ... Frein à la mobilisation de ressources.
- Absence de formalisation d'un cadre de partenariat avec les ONG.

## **5.4 Proposition de reorganisation du portefeuille de projets / programmes (1/3)**

### ■ Projets existants :

1. **Projet de Mise en œuvre des actions de la reforme des IFEF;**
2. **Programme de resocialisation et de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables;**
3. **Petite enfance : Préscolaire communautaire;**
4. **Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques (« sensible au genre »);**
5. **Appui Promotion du Genre (avec plus d'envergure);**
6. **Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG (opérationnalisation du Programme national des VBG);**

## **5.4 Proposition de réorganisation du portefeuille de projets / programmes (2/3)**

- **Projets existants (suite):**
  7. **Projet d'Autonomisation Economique et Sociale de la Femme (surtout en milieu rural) en Côte d'Ivoire (Renforcement du fonds national femmes et développement à orienter vers l'entreprenariat féminin dans le secteur agricole);**
  8. **Projet de formation de 1350 femmes et jeunes filles aux métiers de personnel de maison (plus d'envergure en définissant Projet d'appui à la professionnalisation des métiers de personnel de maison en lien avec le Ministère en charge de la protection sociale);**
  9. **Programme National de prise en charge des OEV (PNOEV)-Vih/Sida**
  10. **Projet de Renforcement du Système de Protection des Familles y compris l'Edification de « l'Ivoirien Nouveau »**



## 5.4 Proposition de réorganisation du portefeuille de projets / programmes (3/3)

- Nouveaux projets :
  1. Développement de l'économie familiale en milieu rural (inclusion possible dans le Renforcement du Système de Protection des Familles).

# VI- DEFIS PERSISTANTS



- **En dépit des acquis, le MFFE reste confronté à certains défis à relever pour l'atteinte des objectifs du PND 2016 – 2020 et des objectifs sectoriels:**
  - **Institutionnel ;**
  - **Ressources financières et humaines ;**
  - **Communication ;**
  - **Opérationnel ;**
  - **Domaines d'intervention.**

## 6.1 Au niveau institutionnel (1/1)

- Faible appropriation de la vision commune.
- Leadership du Ministère encore faible dans certains domaines (genre, entrepreneuriat féminin, promotion de la famille).
- Changement institutionnel et organisationnel fréquent.
- Insuffisance des procédures qui régissent le fonctionnement des activités du Ministère.
- Lenteur dans l'adoption des textes et documents importants (ex. politique, plan d'action).

## 6.2 Au niveau opérationnel (1/1)

- ❑ Insuffisance dans la synergie des actions des Directions (centrales et régionales) et des Programmes traitant les mêmes sujets.
- ❑ Coordination insuffisante des programmes et des Directions régionales du MFFE.
- ❑ Faible coordination des acteurs et des actions en matière de promotion de la femme, du genre, de la famille et de protection des enfants : *Exemple des actions d'autonomisation des femmes, de renforcement des capacités nationaux en Genre et Développement, de la protection des enfants, ...*

## 6.3 En matière de promotion de la Famille (1/1)



- Faible connaissance du cadre institutionnel et des instruments juridiques de protection de la famille en Côte d'Ivoire par les populations.
- Nécessité du renforcement de l'engagement du MFFE en faveur de l'approche Famille et de l'éducation parentale en tant qu'instrument de développement.

## 6.4 En matière de promotion de la Femme et du Genre (1/3)



- ❑ Politique nationale Genre inadapté au contexte actuel : la dernière politique date de 2009.
  
- ❑ Faible accès des femmes à l'emploi (surtout à l'emploi formel) et aux ressources productives : ressources foncières, technologies, ...
  
- ❑ Non fonctionnement / irrégularité du fonctionnement de plusieurs structures sur les questions du Genre : *Cadre de Concertation Conjoint sur le Genre ; projet de décret sur le Conseil National de la Femme, cellules Genre mises en place au sein des ministères, ...*

## 6.4 En matière de promotion de la Femme et du Genre (2/3)



- ❑ Faiblesse de la prise en compte de l'intégration de la dimension Genre dans la Chaîne PPBSE.
- ❑ Insuffisance de l'intégration du Genre dans la production des données statistiques sur le développement socio-économique en Côte d'Ivoire : *Exemple des indicateurs sexospécifiques dont le suivi doit être assuré par l'ensemble des sectoriels du développement.*
- ❑ Insuffisance de l'aperçu de la contribution du MFFE aux problèmes de développement transversaux concernant les femmes et le genre : *Education (y compris alphabétisation), formation, santé, emploi.*



## 6.4 En matière de promotion de la Femme et du Genre (3/3)



- ❑ Faible intégration dans la planification du MFFE de la mise en œuvre des engagements internationaux :
  - Plan d'Action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;
  - Programme d'action de Beijing dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
  - Engagements de l'Union Africaine en faveur de la parité homme-femme.
  
- ❑ Faiblesse de la coordination des actions des intervenants, de l'opérationnalisation, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale sur les VBG.

## 6.5 En matière de promotion de l'Enfant (1/1)

- ❑ Insuffisance de l'aperçu de la contribution du MFFE aux problèmes de développement transversaux concernant la protection des enfants : Education (y compris alphabétisation), formation, santé, emploi, travail des enfants, ...
  
- ❑ Actualisation et modernisation nécessaire de la qualité des procédures de gestion des Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE).

## 6.5 En matière de ressources humaines et financières (1/1)



- Faible mobilisation des ressources financières et matérielles internes et externes.
- Insuffisance en nombre et en qualité des RH en rapport avec les domaines d'intervention.
- Faible appropriation des rôles et responsabilités par le personnel du MFFE.
- Faiblesse des mécanismes d'incitations du personnel : *plan de formation, missions et voyages d'études, cadre et matériel de travail, ...*

## 6.5 En matière de communication (1/1)

---

- Faible communication interne au sein du Ministère : irrégularité des rencontres et de partage de l'information (surtout avec les structures décentralisées).
- Système d'information qui ne prend pas en compte tous les besoins du ministère.

# **VII- PERSPECTIVES ORGANISATIONNELLES ET OPERATIONNELLES 2019-2020**



- ❑ L'atteinte des objectifs du PND 2016 – 2020 et des objectifs sectoriels nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions clés en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant.
- ❑ Ces actions clés couvrent le champ du développement organisationnel propre au MFFE et celui des actions opérationnelles visant à améliorer la situation des populations cibles du MFFE.

# 7.1 Perspectives organisationnelles (1/3)

- ❑ Avoir une vision à moyen et long terme de la mission du Ministère par l'élaboration d'un plan stratégique (2020 – 2025) aligné sur la vision stratégique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant.
- ❑ Opérationnaliser le nouvel organigramme adopté par le Gouvernement et assurer son appropriation par le personnel.
- ❑ Veiller à un positionnement visible de la coordination des projets / programmes dans le nouvel organigramme.

# 7.1 Perspectives organisationnelles (2/3)

- ❑ Avoir un leadership fort sur les domaines de la Famille, de la Femme et de l'Enfant en mettant en place des mécanismes de coordination entre:
  - Le niveau central et le niveau déconcentré;
  - Le MFFE et les autres Ministères et PTF (bailleurs, ONG...).
  
- ❑ Rendre visible les actions du Ministère par la production régulière d'annuaires statistiques sur la promotion de la femme, de la famille et la protection de l'enfant.
  
- ❑ Développer et mettre en œuvre des procédures de qualité pour améliorer l'efficacité des interventions du Ministère et de ses partenaires.



# 7.1 Perspectives organisationnelles (3/3)

- ❑ Développer une stratégie de renforcement des capacités des acteurs internes et externes (*Leadership, Management, Elaboration des projets et programmes, Suivi - Evaluation, Procédures et thématiques relevant de la compétence du Ministère*).
- ❑ Renforcer les mécanismes de Suivi - Evaluation des programmes et politiques sectorielles.
- ❑ Renforcer les moyens logistiques et améliorer de l'environnement du travail pour favoriser la rétention des capacités.

## 7.2 Perspectives opérationnelles (1/12)

- ❑ Les perspectives opérationnelles du MFFE s'apprécie à travers ces principaux domaines d'intervention :
  - Coordination des interventions;
  - Promotion de la famille;
  - Promotion de la femme et du genre;
  - Protection de l'enfant;
- ❑ Ces perspectives sont déterminés sur la base de l'état de réalisation des actions du PND et également la situation des Politiques sectorielles.

## 7.2 Perspectives opérationnelles (2/12)

### □ Promotion de la famille :

- Faire adopter la politique Nationale de la Famille et assurer une large diffusion de son contenu ;
- Faire fonctionner la Commission Nationale de la Famille (CNF) et assurer une large communication autour des résultats de ces travaux ;
- Vulgariser les instruments juridiques de protection de la famille notamment la connaissance par les familles de leurs droits et devoirs.

## 7.2 Perspectives opérationnelles (3/12)

### □ Promotion de la famille (Suite et fin) :

- Procéder au développement de programmes intégrés d'éducation parentale : protection de la Famille, éducation et formation des enfants, dialogue constructif, lutte contre les mariages forcés / précoces, les grossesses non désirées ;
- Poursuivre et intensifier la promotion du dialogue au sein de la Famille, du dialogue entre la Famille et l'entourage pour une cohabitation apaisée ;
- Développer des actions de promotion de l'amélioration du revenu familial : accès au crédit, création d'entreprises familiales, distribution des produits du vivrier, esprit coopératif

## 7.2 Perspectives opérationnelles (4/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre :

- Actualiser la Politique Nationale Genre afin de tenir compte de l'évolution du contexte national, des objectifs et des priorités nationales de développement et assurer une large communication;
- Accélérer les réformes juridiques sensibles au Genre :
  - Faire adopter par l'assemblée nationale la loi déterminant les règles relatives à la participation et à la représentation des hommes et des femmes aux postes nominatifs et aux élections législatives et locales;
  - Faire le suivi de l'opérationnalisation de la loi sur la représentation des femmes dans les assemblées élues et aux postes décisionnels et en faire une large diffusion des résultats;

## 7.2 Perspectives opérationnelles (5/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Faire le plaidoyer et mettre en œuvre les actions visant à réformer le cadrage macro économique et assurer un environnement politique, social, infrastructurel, favorable au Genre :
  - Intégration du Genre dans le processus Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Evaluation (PPBSE);
  - Contribution à la disponibilité des données sexo-spécifiques;
  - Estimation plus exhaustive des activités socio-économiques des femmes, mise en place et fonctionnement du Comité interministériel sur le processus de Budgétisation Sensible au Genre, ...

## 7.2 Perspectives opérationnelles (6/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Développer des indicateurs sexospécifiques pertinents et un répertoire national d'indicateurs en matière de Genre permettant de suivre l'impact des programmes de développement socio-économique et des mesures de réduction de la pauvreté ;
- Adopter et rendre fonctionnel le Conseil National de la Femme (CNF) : Adoption des textes, mise en place et fonctionnement ;
- Organiser régulièrement les réunions du Cadre de Concertation Conjoint sur le Genre pour une réponse nationale coordonnée et efficace aux priorités nationales définies en matière de Genre et assurer une large diffusion des résultats et résolutions.

## 7.2 Perspectives opérationnelles (7/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Renforcer le positionnement du genre au sein des ministères à travers la création d'une direction centrale dédiée au genre ou d'une Sous direction au sein de la direction de la planification (influencer les prises de décision)
- Actualiser les plans d'actions sur les engagements internationaux, les intégrer dans la planification opérationnelle du MFFEF et assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre : Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, Programme de Beijing, Engagements de l'UA, ...
- Finaliser l'élaboration du document de Stratégie Nationale d'Autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire



## 7.2 Perspectives opérationnelles (8/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Mettre en place effectivement le programme d'autonomisation des femmes de Côte d'Ivoire et en assurer son exécution et le suivi-évaluation de ses interventions:
  - Actions visant à faciliter l'accès des femmes aux crédits pour leur indépendance financière ;
  - Stratégies pour créer les conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes et favoriser leur insertion professionnelle;
  - Accompagnement vers la formalisation des entreprises des femmes et promouvoir l'entrepreneuriat féminin;
  - Accès aux ressources productives : terre / foncier, droits de propriété;

## 7.2 Perspectives opérationnelles (9/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Poursuivre et achever la réforme des IFEF et assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de leurs activités :
  - Renforcement des capacités techniques, matérielles, communicationnelles, financières ;
  - Qualité de l'enseignement ;
  - Reconnaissance des attestations délivrées dans les IFEF
- Finaliser les textes et opérationnaliser les organes nationaux de lutte contre la violence basée sur le genre : Programme National de lutte contre les VBG, Plateformes de lutte de VBG. Coordonner, suivre et évaluer leurs activités;

## 7.2 Perspectives opérationnelles (10/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite) :

- Poursuivre et intensifier la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale des VBG au niveau central et au niveau local :
  - Plaidoyer et Communication pour le changement des comportements ;
  - Renforcement des capacités des parties prenantes des VBG ;
  - Protection et prise en charge des « survivant(e)s »;

## 7.2 Perspectives opérationnelles (11/12)

### □ Promotion de la femme et du Genre (Suite et fin) :

- Poursuivre et intensifier le renforcer les capacités (techniques, matérielles, communicationnelles) des institutions politiques et administratives et des parties prenantes des secteurs socio-économiques (Institutions, éducation, formation, santé, emploi, justice, sécurité, ...) sur la prise en compte du genre (stratégies, indicateurs, ...) dans leurs politiques, stratégies et actions.

## 7.2 Perspectives opérationnelles (12/12)

### □ Protection de l'enfant:

- Ratifier les conventions relatives aux droits humains et particulièrement aux droits des enfants ;
- Mettre en œuvre la réforme des Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) : renforcement des capacités techniques, matérielles, communicationnelles, financières ;
- Rendre adéquat les services et intensifier les interventions de protection de l'enfant et des adolescents vulnérables ;
- Poursuivre et intensifier la prise en charge des OEV

## 7.3 Programmes et projets du MFFE (1/1)



- Mettre en place un cadre global de coordination des projets et programmes dans les différents domaines de compétences du MFFE en vue d'une meilleure coordination de leurs actions et la capitalisation des acquis et des bonnes pratiques.
- Avoir un système intégré d'information qui prend en compte toutes les interventions du Ministère.
- Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources multidirectionnelle (Etat, Coopération bilatérale, PTF ...) et en assurer le fonctionnement et le suivi .

## 7.4 Communication (1/1)

- ❑ Avoir une stratégie de communication ciblée et orientée vers le développement (*mise en place d'un WEB, de reportage sur les programmes et projets, partenariat avec les radios locales pour l'organisation d'émissions interactives en direction des populations...*) pour accroître la visibilité des interventions du MFFE (*Partage d'expériences / pratiques réussies ; publi-reportages ; témoignages de bénéficiaires, collaboration avec les partenaires, société civile etc...*).

# CONCLUSION



# CONCLUSION (1/1)

- ❑ L'objectif principal de la mission réalisée du 06 novembre à ce jour 2010 a été de faire le bilan des réalisations et de dégager les perspectives du MFFE.
- ❑ L'apport de cette mission, qui est le fruit d'une relation de confiance et d'un travail collectif, doit constituer une première étape, aussi importante, dans la construction d'une vision et d'une stratégie à moyen et long terme pour le repositionnement du MFFE au regard de ses attributions.
- ❑ Le Cabinet remercie, à nouveaux, toutes les directions et toutes les personnes du MFFE pour leur contribution et leur confiance pour la réalisation de ce travail.



# Merci pour votre attention

